Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

No 9.

II. Jahrgang. — *II.de Année.*

Pruntrut, Samstag den 28 Februar 1818. — *Porrentruy*, Samedi le 28 Février 1818.

Ueber die Appellations=Diligenzen.

Das Gesez vom 29sten Christmonat 1773, welches auf Befehl Unserer Gnädigen Herren und Obern auch in den fünf Leberbergischen Aemtern soll in Ausübung und Vollziehung gesezt seyn, verordnet:

„ Daß künftig einer, der ein Urtheil weiters „ zeuchet, zwar seinen Apellaz oder Rekurs in „ gewohnter Zeit und Form bey dem Hhrn. Prä„ sidenten der Kammer angeben solle, welcher ihme „ aber dennzumalen noch keinen Tag ansezen, „ sondern nur die Angab in das Urkund einschrei„ ben, und dem Appellanten oder Rekurrenten von „ da weg, noch sechs Wochen Zeit vergönnen solle, „ um sich, wenn er die Sache forttreiben will, „ bey Straf der Ersizung um die würkliche Tag„ Ansezung behörig zu bewerben; da dann bey „ Erhaltung des Tags zum Abspruch, derselbe „ zugleich auch das Kammer=Emolument zu erlegen „ haben soll. “

Die Weitersziehung von den Gerichten erster Instanz wird durch die Verordnung vom 27 Juny 1816 bestimmt, wie folgt:

Sur les diligences à faire en matière d'appel.

Il est ordonné par la loi du 29 Décembre 1773 et mise en exécution dans les cinq Bailliages du Jura par ordre de LL. EE.

» Que celui qui se propose d'appeler un » jugement, doit présenter sa demande en appel, » au Seigneur Président dans la forme et le » tems prescrit, mais il n'obtiendra point sur » le champ, fixation d'audience; on se bornera » à inscrire dans l'acte la déclaration de l'appel, » et dès ce jour il est accordé à l'appelant, » six semaines, pour, et au cas, qu'il per» siste à obtenir jugement définitif, se présen» ter dans ce délai devant le Seigneur Pré» sident pour recevoir fixation du jour où la » Cour prononcera sur le jugement en appel, » si l'appelant laisse écouler ce terme, sans » faire les diligences ainsi prescrites, il aura » perdu son droit d'appel, et le jugement en » première instance est maintenu; au même » moment, où on se présentera pour obte» nir la fixation d'audience, on aura à payer » l'émolument en appel.

L'appel des Tribunaux de première instance

„ Die Rekurse von einem untern Gericht an
„ das Obere Appellationsgericht, müssen vor den
„ Präsidenten der erstern innerhalb einer fünfzehn-
„ tägigen Frist erklärt werden, die von dem Tage
„ der schriftlichen oder mündlichen Eröffnung des
„ Urtheils durch besagte Präsidenten (welche am
„ Tage des Ausspruchs selbst statt haben soll) zu
„ laufen anfängt. “

In Folge dieser Berichtigung bleiben alle übrigen in Betreff der Rekurse bekannt gemachten Bestimmungen, fortdauernd in ihrer vollen Kraft.

Also gegeben auf höhern Befehl.

Gemeinnüzige Mittheilungen.

Ein französisches Blatt giebt folgende gemeinnüzige Nachricht. Ein Landmann, dessen Kornböden ganz von Kornwürmern wimmelten, nahm wie von ungefähr einige Zweige Hollunder (Holder), und legte sie auf das Korn. Schon am Tage darauf war er ganz angenehm überrascht, als sich keine Spur mehr von diesen Insekten vorfand. Dieses so einfache als wirksame Mittel machte sie gänzlich verschwinden. Eine vieljährige Erfahrung bestätigte ihm den Nuzen dieser Entdeckung hinlänglich, so daß er sie auch öffentlich zum gemeinen Besten bekannt machen darf.

* * *

Schon vor geraumer Zeit wurde in deutschen Blättern ein bewährt seyn sollendes Mittel gegen die Hundswuth und die tollen Hundsbisse bekannt gemacht, welches in Rußland allgemein gebraucht werde. Dasselbe besteht in der Wurzel des sogenannten Wasserwegerichs, auch Froschlöffel (alisma plantago) genannt. Diese auch in der Schweiz einheimische und gemeine Pflanze wächst in Wassergräben; die Blätter haben die Gestalt eines Löffels, der Stengel wird etwa zwey Schuh hoch, und trägt im Brachmonat weiße Blüthen. Ein Pfarrer in der Gegend von Nantes hat nun so eben darüber einen Versuch gemacht, der die Anwendbarkeit dieses einfachen Mittels zu bestätigen scheint. Zwey junge Kühe wurden von einem tollen Hunde gebissen; bey beyden machte man von jenem Mittel Gebrauch. Die eine, welcher man nur eine kleine Dose davon beybringen konnte, ist einige Tage darauf in Anfällen von Wuth durchgegangen. Die andere, welche die meisten und tiefsten Bisse bekommen hatte, welcher man aber von diesem Wasserwegerich eine hinlängliche Dose beybringen konnte, wurde gerettet, und sechs Wochen nach dem Biß zeigte sich keine Spur mehr von der Krankheit.

est fixé par l'ordonnance du 27 Juin 1816, comme suit:

» Les appels des Tribunaux inférieurs au
» Tribunal d'appel suprême, doivent être dé-
» clarés aux présidents des prémiers, dans le
» terme de quinze jours, après avoir eu con-
» naissance par eux, verbalement ou par écrit,
» de la sentence le jour même qu'elle aura
» été portée.

Par suite de cette rectification les autres dispositions en matière d'appel publiées restent dans leur pleine force.

Ainsi fait et donné par ordre supérieur.

Avis utiles.

Une feuille française contient la communication utile qui suit: un cultivateur, dont les greniers fourmillaient de charançons, s'étant avisé par hazard de couvrir ses tas de blé de quelques branches de sureau fut agréablement surpris, dès le lendemain de n'y découvrir aucun de ces insectes. Ce remède aussi simple qu'efficace, les fit entièrement disparaître. Après avoir continué ses expériences pendant plusieurs années, il croit avoir suffisamment constaté l'utilité de cette découverte, pour ne pas craindre de la communiquer au public.

* * *

Il y a plusieurs mois, que les journaux allemands ont annoncé un préservatif contre la rage et contre les morsures de chiens enragés, qui se trouve généralement employé en Russie Il consiste dans la racine d'une plante, très commune aussi dans la Suisse, connue sous le nom de *fluteau*, *Alisme* ou *plantain d'eau* (lat. alisma plantago). Elle croît dans des fossées, où il y a de l'eau; ses feuilles ont la forme d'une cuillère; la tige atteint une hauteur de deux pieds et pousse des fleurs blanches au mois de Juin. Une expérience, qui vient d'être faite par un Curé des environs de Nantes parait confirmer l'utilité de ce remède. Deux jeunes vaches avaient été mordues par un chien enragé; on a essayé ce remède sur toutes les deux; l'une d'elles à laquelle on n'a pu en faire prendre qu'une faible dose, a péri dans les accès de l'hydrophobie quelques jours après; l'autre qui avait reçu les blessures les plus profondes et les plus nombreuses, mais à laquelle on parvint à faire prendre une quantité suffisante de plantain d'eau desséché, n'avait donné aucun signe de maladie six semaines

Die Wurzel dieser Pflanze den Hunden unter das Futter gemischt, soll sie auch vor dem Tollwerden bewahren. Diese Anzeige scheint wichtig genug, um die Aufmerksamkeit auf sich zu ziehen; die Sache verdient geprüft zu werden.

Vermischte Nachrichten.

— Bern. Durch Kreisschreiben vom 10ten Hornung theilt das Vorort den Ständen das aus Madrid vom 12ten Jenner datirte, an die Eydgenossenschaft erlassene Schreiben mit, in welchem Se. Maj. der König von Spanien dieselbe von dem in der Nacht vom 9ten auf den 10ten Jenner erfolgten Absterben seiner einzigen Tochter, der Infantinn Maria Isabella, in Kenntniß sezt, und welches das Vorort durch angemessene Beyleidsbezeugungen erwiedert hat.

— Uri. Aus der Jahres-Rechnung der Armenpflege zu Altdorf für das denkwürdige Jahr 1817 ergiebt sich eine Gesammtausgabe von 8433 Fr., worunter täglich 66 Portionen Sparsuppe, insgesammt also 24090, vertheilt wurden, die 2709 Fr. kosteten. In einem eigenen Krankenhause wurden 84 arme Kranke unentgeldlich verpflegt, und 192 andere zu Hause mit den nöthigen Arzneyen versehen. Die Unterstüzungen an Geld und Lebensmitteln belaufen sich auf 2697 Fr., und an Kleidungsstüken auf 486 Fr. Die Gesammt-Einnahme betrug nur 7459 Fr. Dieser Ueberschuß wurde aber durch besondere Schenkungen an die Anstalt hinlänglich gedekt.

— Glarus. Zum Beweis, wie gut der Zweck der Linth-Arbeiten erreicht, der Wallenstadtersee niederer und also die durch ihn sonst überschwemmten oder versumpften Gegenden trockener und brauchbarer gemacht werden, dient eine Insel in demselben die seit einem Jahrhundert von dem See bedekt war, und seit einiger Zeit nun wieder zum Vorschein gekommen ist. Auf derselben stand vor altem das Stammschloß der Edlen von Mülinen, dessen Ueberreste, ein großes Viereck starker Fundamente, nun auch noch sichtbar sind. Einige Greise mögen sich erinnern, daß man ehemals auf derselben in der Faßnacht Feuer anzündete. Dieser Gebrauch wurde nun den 8ten Hornung lezthin erneuert. Eine große Menge Menschen der umliegenden Gegenden, alt und jung, versammelten sich auf derselben, zündeten ein Freudenfeuer an, und feyerten dem thä-

après son accident. La racine de cette plante mêlée à la nourriture des chiens, peut les préserver entiérement de la rage. Cet indice parait au moins être assez important, pour attirer l'attention de chacun et ce remède mérite d'être examiné plus à fond.

Nouvelles diverses.

Berne. Par circulaire du 10 de ce mois le Directoire fédéral communique aux cantons la lettre dâtée de Madrid, le 12 Janvier, par laquelle S. M. le Roi d'Espagne informe la confédération de la mort arrivée dans la nuit du 9 au 10, de sa fille unique l'infante Marie-Isabelle. Le Directoire y a répondu par les condoléances convenables.

– *Uri.* L'administration des pauvres à Altorf vient de publier son compte de l'année 1817 à jamais mémorable. Il en resulte la dépense totale de 8433 fr. Il a été distribué par jour 66 portions de soupe économique, ou 24090 portions dans l'année entière, qui coûtent la somme de 2709 fr. Outre cela 84 malades pauvres ont eté soignés gratis dans un hopital et 192 autres ont reçu les remèdes à domicile. Les secours en argent et en vivres montent à 2697 fr., ceux en habits, à 486 fr. La recette totale ne monta qu'à 7459 fr. Cet excèdant dans la dépense cependant a été suffisamment balancé par des dons particuliers faits à cet établissement bienfaisant.

– *Glaris.* Une preuve que par les travaux de la Linth on est parvenu au but désiré, c'est que le lac de Wallenstatt a baissé et que par conséquent le terrain qui autrefois en était inondé et converti en marais, a été rendu sec, salubre et propre a être cultivé. On cite une île dans ce lac, qui pendant un siècle a été engloutie sous les eaux et qui depuis peu a reparu sur la superficie du lac. C'est dans cette île, qu'était situé anciennement le château, d'où les nobles de Mulinen tirent leur origine, et dont les ruines existent encore dans un gros quarré de fondemens. Quelques vieillards conservent encore le souvenir, qu'on allumait des feux sur cette île, dans les jours de carnaval. Cet usage ancien vient d'être renouvellé le 8 de ce mois; Un grand nombre de personnes de tous les âges des contrées environnantes s'y assemblèrent, allumèrent des feux et célébrèrent une fête nationale, qui fut consacrée particulièrement au chef et directeur si ac-

ftgen Chef und Direktor der Lintharbeiten, Hrn. Escher von Zürich zu Ehren, ein ländliches Fest.

— Wallis. Die menschenfreundlichen Klostergeistlichen auf dem St. Bernhardsberge haben diesen Winter hindurch wieder, wie immer, Beweise ihrer heldenmüthigen Aufopferung für die Rettung ihrer Mitmenschen an den Tag gelegt. In der Nacht vom 18ten Christmonat lezthin eilten sie, mit eigener Lebensgefahr, zwey im Schnee verirrten Reisenden zu Hülfe, die sich in den sogenannten kleinen Spitthal, eine Stunde weit vom Kloster geflüchtet hatten. Zehn Tage später erhielten die Menschenfreunde Nachricht, daß andere Fremde, von Hunger und Müdigkeit erschöpft, vom Schnee umringt, hülflos auf dem Berge herum irren; da trozten sie aufs neue der Todesgefahr, bahnten sich einen Weg zu den Unglücklichen, die ohne sie verloren gewesen wären, und trugen sie auf ihren Schultern in das Kloster, wo sie durch sorgsame Pflege in den Stand gesezt wurden ihre Reise weiter fort zu setzen.

Der Rechnung vom Jahre 1817 zufolge, sind im Laufe desselben 32,863 Speise-Rationen aus Suppe, Brod, Wein, Fleisch und Zugemüse bestehend, in diesem Kloster unentgeldlich ausgetheilt worden.

— Frankreich. Alle öffentlichen Blätter reden von einem schändlichen Meuchelmord, der in Paris auf den Herzog von Wellington beabsichtigt war, zu einer Zeit, da derselbe mit den wichtigsten Aufträgen für Frankreichs Wohl und Erleichterung in dieser Stadt angekommen war; ein Anschlag der daher auch jeden guten Franzosen mit dem gerechtesten Abscheu erfüllen muß. — Den 11ten Hornung in der Nacht um 1 Uhr, wurde in eben dem Augenblick, als der Lord vor seinem Hotel ausstieg, mit einer Pistole auf denselben geschossen. Glüklicherweise ward er nicht getroffen, auch die Kutsche nicht berührt. Die Kugel konnte, alles Nachsuchens ungeachtet, nicht gefunden werden. Der hinten aufstehende Bediente sah gleich auf den Schuß einen Kerl, der hinter einem dastehenden Schilterhäuschen verborgen war, davon laufen was er konnte. Die Schildwachen liefen ihm nach, aber die Dunkelheit begünstigte seine Flucht. Seither soll die Polizey mehrere Anzeigen erhalten haben, die hoffen lassen, daß der ruchlose Thäter bald werde entdekt seyn. Vor dem Hotel ist nun ein Gendarmen-Posten aufgestellt.

— Im Hotel der Invaliden in Paris hat sich kürzlich ein eigner außerordentlicher Fall zugetragen. Ein dort befindlicher 32 Jahr alter blinder Artillerist hat nach drey Tage anhaltenden heftigen Kopfschmerzen sein Gesicht wieder erhalten.

— Zu Marseille wurde den 26 Christmonat lezthin durch Herrn Pons im Schwanen-Gestirn ein neuer Comet entdekt. Die ersten Tage im Jenner

tif des entreprises de la Linth, Mr. Escher de Zurich.

– *Valais.* Les religieux du St. Bernard ont donné cet hiver, de nouvelles preuves de ce dévouement sublime et genéreux, qui les a si souvent honorés. Dans la nuit du 18 Decembre dernier, ils ont porté au péril de leur vie, des secours à deux voyageurs égarés, qui s'étaient refugiés dans le petit hôpital à une lieue de l'hospice. Dix jours après, prévenus que d'autres étrangers erraient sur la montagne accablés de fatigue, environnés de neige et de besoins, ils ont de nouveau bravé tous les dangers, se sont frayés une route jusqu'à ces malheureux et les ont transportés sur leurs épaules, à l'hospice où par leurs soins ces individus furent mis en état, de pouvoir continuer leur voyage. Suivant le compte rendu, il a été distribué gratis dans cet hospice, pendant le cours de l'année 1817, 34863 rations consistant en soupe, pain, vin, viande et légumes.

– *France*, Toutes les feuilles publiques parlent d'un attentat sur la personne du Duc de Wellington, qui a eu lieu à Paris, dans un tems, où celui-ci venait d'arriver dans cette Capitale, chargé de négociations très importantes pour le bien et le soulagement de la France; attentat qui doit donc faire horreur à tout bon Français. Le 11 de ce mois à 1 heure de la nuit au moment où Lord de Wellington rentrait dans son hôtel, un coup de pistolet fut tiré sur sa voiture. Heureusement le Duc n'a pas été atteint et sa voiture même n'a pas été touchée. La balle n'a pû être retrouvée, malgré toutes les recherches qui en ont été faites. Le domestique qui était derrière la voiture a vu l'assassin s'en fuir à toutes les jambes aprés l'explosion; il paraît qu'il s'était caché derrière une guérite. Les sentinelles ont couru aussitôt sur ses trâces, mais l'obscurité de la nuit a favorisé sa fuite. Cependant des indices déjà obtenus par la Police font espérer que bientôt l'auteur scélérat de cet attentat sera découvert. Un poste de gendarmerie a ensuite été placé devant l'hôtel.

– Il s'est passé dernièrement à l'hôtel des Invalides à Paris un phénomène physiologique fort extraordinaire. Un artilleur âgé de 32 ans et qui était aveugle, a recouvré la vuë à la suite d'un violent mal de tête qui a duré trois jours

– Une nouvelle cométe à été découverte à Marseille le 26 Décembre dernier dans la constellation du cygne par Mr. Pons. Les premiers

schien er nur wie ein kleiner Nebelstern, ohne bestimmte Gestalt und von schwachem Lichte; aber am 18ten hatte er an Größe und Glanz schon sichtbar zugenommen. Den 3ten März künftig soll er seinen der Sonne nächsten Punkt erreichen. Bringt er das schöne und gesegnete Cometen-Jahr von 1811 mit sich, so sey er willkommen! —

— Aus Marseille vom 12 Hornung. Hier kommt immerfort eine außerordentliche Menge von Getreide an; mehr als hundert tausend Lasten liegen noch in der Quarantaine auf den Schiffen, und zweymal hundert tausend sind schon in den Magazinen, woraus man sich von den ungeheuern Vorräthen eine Vorstellung machen kann; wirklich weiß man nicht mehr, wo sie alle unterbringen. Natürlich hat dies überall Einfluß auf das Sinken der Preise, und der Spekulanten Spiel nimmt ein Ende. Täglich treffen noch Schiffe mit neuen Vorräthen ein, und kündigen auch andere an, die noch unterwegs sind.

— Den 6ten, 7ten und 8ten sind einzig aus dem Hafen von Havre sieben und vierzig französische Schiffe nach Brasilien und den französischen Colonien abgesegelt.

England. London, den 7ten Hornung. Die Vermählung der Prinzessin Elisabeth mit dem Erbprinz von Hessen-Homburg, von welcher seit einiger Zeit die Rede war, ist so eben definitiv in's Reine gesezt worden; sie wird zu Ostern vor sich gehen.

— Ein öffentliches Blatt giebt die Anzahl der von Frankreich in Portsmouth vom 5 Januar bis zum 5 Februar d. J. eingeführten Eyer auf 1,058,019 an, die einen Betrag von 9540 Pfund Sterling gemacht haben (das Pfund Sterling ungefähr zu einem Louisd'or gerechnet.)

Deutschland. Schon lange war die Rede von einer Zusammenkunft der hohen verbündeten Monarchen, die im Laufe des künftigen Sommers statt haben soll; über den dazu bestimmten Ort waren aber die Meynungen verschieden, bald hieß es zu Spa, bald zu Düsseldorf, bald zu Prag oder gar zu Wien. Nun enthält die Zeitung von Düsseldorf unterm 7 Hornung folgendes: Auswärtige Blätter scheinen uns um das Glück zu beneiden, welches uns durch die Zusammenkunft der verbündeten Monarchen auf künftigen Sommer bevorstehen soll. In diesem Augenblicke sind wir aus officieller Quelle ermächtigt zu versichern, daß die hohen verbündeten Kaiser, Könige und Fürsten ihre wichtigen Conferenzen hier in Düsseldorf eröffnen und fortsezen werden. (Man glaubt auch, und es scheint sich zu bestätigen, der König von Spanien werde diesem Congreß der Souveraine beywohnen.)

— Dem Bundestag zu Frankfurt sind die Grundlagen der Militair-Einrichtung des deutschen

jours de Janvier, elle ressemblait à une petite nébuleuse sans forme déterminée et très faible de lumière. Le 18 elle a paru sensiblement augmentée en grandeur apparente et en éclat. C'est le 3 mars prochain, qu'elle passera par son point le plus près du soleil. Qu'elle soit la bien venue, si elle nous amène une année belle et fertile comme la cométe de 1811!

– On écrit de Marseille du 12 février; les arrivages en bled sont toujours très considérables; on en compte plus de cent mille charges en quarantaine, et en les réunissant aux deux cent mille charges qui sont déjà en magasin, on peut juger par là des ressources immenses de l'approvisionnement. On ne sait plus où les loger. Partout les bleds sont à la baisse, ce qui devient la ruine de plusieurs spéculateurs. Chaque jour de nombreux bâtimens en amènent et annoncent de nouveaux convois.

– Les 6, 7, et 8, de ce mois il est sorti, du seul port du Hâvre 47 bâtimens français destinés pour le Brésil et les Colonies françaises.

Angleterre. Londres 7 Février. Le mariage de la princesse Elisabeth avec le prince héréditaire de Hesse-Hombourg, dont on parlait depuis quelques tems, vient d'être définitivement arrêté. Il sera célébré à Pâque..

– On lit dans une feuille publique, que le nombre des œufs introduits de la France en Angleterre par Porthmouts du 5 Janvier au 5 Février de cette année, monte à la somme de 1,058,019; ce qui a produit une valeur de 9,540 liv: Sterl. (la livre sterl: fait à peuprès 1 Louis en argent suisse:)

Allemagne. Depuis longtems on parlait d'un congrès des hauts Monarques alliés, qui aurait lieu l'été prochain, mais les opinions, différaient sur le lieu destiné à ce congrès; on a nommé, Spa, Dusseldorf, Prague, Vienne. A présent la gazette de Dusseldorf publie l'article suivant sous la dâte du 7 Février: » Des feuilles étrangères semblent nous envier le bonheur de posséder cet été les monarques alliés. Cependant aujourd'hui même nous sommes autorisés à assurer, d'une manière officielle, que les Monarques et les Princes alliés, ouvriront et continueront ici leurs importantes conférences. (Il parait se confirmer que le roi d'Espagne assistera à ce congrès:)

– Les bases de l'organisation militaire de la confédération germanique, desquelles les cours de Vienne et de Berlin sont déjà con-

Bundes, über welche die Höfe von Wien und Berlin überein gekommen sind, vorgelegt worden. Nach derselben soll im Friedensstand das stehende Heer aus 120,000 Mann bestehen; die beyden großen Mächte wollten, ungeachtet ihrer ungleichen Bevölkerung, in Betreff ihres zu stellenden Contingents einander gleich kommen. Die Summe aller Contingente von allen Waffengattungen beträgt 96,634 Mann Fußvolk, 16,340 Mann Reiterey, 6036 Mann Artillerie, Pionniers, Pontoniers, Mineurs und Sapeurs, und 671 Stück Geschütze. Dazu liefern Oesterreich und Preußen, jede Macht 41,500 Mann und 206 Stück Geschüze; Bayern 17,000 M. und 85 St. Geschüz, Sachsen nur 6000 M. und 30 St. Geschüze, und so fort verhältnißmäßig die übrigen Staaten.

venus, ont été proposées à la Diète germanique assemblée à Francfort. Le tableau offre en tems de paix une armée active de 120000 hommes. Les deux grandes puissances, l'Autriche et la Prusse malgré la grande différence de leur population, ont voulu se placer sur un pied d'égalité quant au contingent. La somme totale des contingens de diverses armes s'éléve à 96,634 hommes d'infanterie, 26340 h. de cavalerie, 6036 d'artillerie, pionniers, pontonniers mineurs et sapeurs et 671 bouches à feu. L'Autriche et la Prusse, fourniront, chacune 41500 hommes et 206 pièces d'artillerie. La Baviére 17000 hommes et 85 pièces d'artill. La Saxe seulement 6000 hommes et 30 pièces d'artillerie et ainsi les autres états en proportion de leur population.

Bekanntmachung.

Den Besizern von Pferden in den fünf Leberbergischen Aemtern dient anmit zur Nachricht, daß Mnhrn. der Pferdzucht-Commission, in Folge der obrigkeitlichen Verordnung vom 23 Jenner 1804 (siehe leberberg. Wochenbl. I. Jahrg., pag. 33), zu Abhaltung der diesjährigen Pferdezeichnung für die Stuten und Hengste folgende Tage bestimmt haben, als:

zu Dachsfelden, Mittwoch den 15 April;
zu Delsperg, Freitag den 17 April, beydes nächstkünftig.

Die Stuten, mit denen man sich um den Preis bewerben will, müssen nicht mehr als 3, 4 bis 5 Jahre alt, daneben von schönem Schlag und fehlerfrey seyn. Dagegen können auch einjährige Hengst-Füllen, wenn sie von schöner Raçe und besonders wohl gestaltet sind, vorgeführt werden. Gemäß dem achten Artikel der angezeigten Verordnung sollen die Hengste und Stuten (die leztern sammt ihren Füllen), welche voriges Jahr gezeichnet wurden oder Prämien erhalten haben, der Pferdzucht-Commission an den obbestimmten Tagen und Orten zur Anerkennung vorgeführt werden; bey einer Buße von fünfzehn Franken.

Zugleich wird auch der vierte Artikel der nämlichen Verordnung in Erinnerung gebracht, zufolge welchem, bey der nämlichen Buße im Widerhandlungs-Falle, keine andern Hengste zum Beschälen gebraucht werden sollen, als solche, die von der Pferdzucht-Commission dazu tüchtig erfunden und gezeichnet worden; und es ist zu hoffen, daß die Besizer von Pferden durch genaue Befolgung dieser obrigkeitlichen Vorschriften, gleichen Intereſſe's mit der hohen Regierung, zur Verbesserung der Pferd-Raçe in den Leberbergischen Aemtern angelegenst mitwirken werden. Diejenigen aber, so ihre Hengste nicht zur Zeichnung vorführen, werden nicht nur keine Bewilligung erhalten, dieselben zu

Publication.

Les propriétaires de chevaux dans les 5 Bailliages du Jura, sont prévenus, qu'en exécution de l'ordonnance Souveraine du 23 Janvier 1817 (voyez Journal du Jura 1re année, pag. 33:) la commission des Haras a fixée la visite et marque des jumens et étalons pour la présente année, savoir:

A *Tavanne*, pour le mercredi 15 Avril prochain;

A *Delémont*, pour le vendredi 17 même mois.

Les jumens qui seront présentées au concours doivent être de l'âge de 3, 4 et 5 ans, d'une belle couleur et sans défaut. Des poulains d'un an pourront aussi être admis s'ils sont d'une belle race et distingués par leur taille. Conformément à l'art. 8 de l'ordonnance susciteé les étalons et les jumens (ces dernières avec leur poulain) qui auront eté marqués ou qui auraient reçu des primes l'année dernière, devront être reproduits et reconnus par la commission aux lieux et époques ci-dessus indiqués, sous peine de 15 francs d'amende.

On rappelle à cet égard les dispositions de l'art. 4 de ladite ordonnance qui défend sous peine de la même amende, d'employer à la propagation d'autres étalons que ceux marqués par la commission des haras et on a lieu d'espérer que les propriétaires de chevaux s'empresseront de concourrir à l'exécution des mesures ordonnées par le Gouvernement dans leur intérêt pour améliorer la race des chevaux dans les Bailliages de Jura. Ceux qui n'auront point produit leurs étalons peuvent être surs, non seulement de ne point rece-

gebrauchen, sondern wenn sie dieselben gebrauchen, dafür bestraft werden.

Bekannt gemacht auf Befehl der Pferdzucht-Commission des Staats.

Alle diejenigen, so an die Erbschaft des sel. verstorbenen Peter Mertenat, Fuhrmanns zu Saugern einige Ansprachen zu machen haben, sind aufgefordert sich im Laufe des künftigen März-Monats bey Herrn Seuret, Amts-Notair zu Delsperg zu stellen, um sich einschreiben zu lassen, wenn es nicht schon geschehen ist, bey Strafe der Ausschliessung. Delsperg, den 20 Februar 1818.

Seuret, Amts-Notar.

voir de permission, mais d'être punis s'ils s'en servent.

Publié par ordre de la commission des Haras de l'État.

Ceux qui auraient quelques répétitions ou réclamations à faire à la succesion de Pierre Mertenat, voiturier à Soyhière, sont invités à se présenter pendant le courant du mois de mars prochain, en l'étude de Mr. Seuret, Notaire baillival à Delémont, à l'effet de les faire inscrire, si déjà ils ne l'ont fait, à peine de forclusion.

Delémont, le 20 fevrier 1818.

Seuret, Notaire Baillival.

Avis.

Le Conseil de la ville de Delémont s'étant constitué collateur de la chapelle fondée à Delémont par feue Dame Marie Hélene Hennet, veuve Rudolph, laquelle est devenue vacante, par le décès de Mr. le Chanoine de Verger.

Ceux qui auraient des droits à être pourvus de cette chapelle, sont invités à déposer leurs demandes accompagnées des titres justificatifs au Greffe de la ville, jusqu'au 15 Mars prochain, afin de mettre le Conseil à même de prononcer.

Delément le 25. Fevrier 1818.

Le Maître-Bourgeois en charge

Redet.

M.M. les créanciers des frères Meyrat, négocians à St. Imier, sont invités de se présensenter personnellement ou par fondès de pouvoir devant les syndics provisoirs soussignés, établis à la faillite de cette maison, et ce dans le délai de 40 jours dès cette dâte à l'effet de déclarer à quel titre et pour quelles sommes ils sont créanciers, et de leur remettre leurs créances ou les déposer au Greffe du Tribunal de ce Bailliage, contre récépissé.

Courtelary le 24 Février 1818.

Belrichard receveur.

Flotron fils.

Jean-Jacques Droz, adjoint-Maire de la commune de Mont-Tramelan, en sa qualité de tuteur légalement établi au sieur Henri-Louis, fils de feu François-Louis Nicolet, de ladite commune, actuellement au service de S. M. le Roi des Pays-bas; invite MM. les créanciers et toutes les personnes qui auront des réclamations à faire à son pupille, de se rencontrer, samedi 28 courant, pour neuf heures du matin, au domicile de Mr. Gindra, Lieutenant de Justice à Tramelan-dessus, à l'effet de liquider les dettes de cet absent, et éventuellement faire aux réclamans des propositions pour les satisfaire.

Courtelary, le 13 Fevrier 1818.

Jean-Jacques Droz.

Adjudication sauf délai.

Le mardi, dix mars prochain, neuf heures précises du matin, en l'étude de Mr. Seuret, notaire baillival à Delémont, commis par jugement du Tribunal de 1. instance séant audit lieu dâté du 11 Fevrier courant, à la requête, 1° du Sr. Georges Chèvre, propriètaire demeurant au Mettemberg, tuteur des enfans du premier lit de Jean Rais, vivant bourgois et cabaretier à Delémont, nommés, Marie-Anne Rais, demeurant à Montsevelier, et Pierre Rais, demeurant au second Vorbourg, en présence du sieur Fidèle Koetschet, charpentier demeurant à Delèmont, subrogé tuteur; 2° de Marie-Barbe Fleury, veuve en secondes nôces dudit Jean Rais, tutrice naturelle de Marie Rais sa fille mineure, demeurant les deux à Courroux et de Joseph Rais, fermier demeurant au second Vorbourg, subrogé tuteur de ladite Marie Rais, et poursuivant ses droits, la mère étant intéressée; 3° Et enfin à la réquisition et du consentement des enfans majeurs dudit Jean Rais et autres, il sera procédé à la vente par licitation des immeubles ci-après spécifiés situés sur la ban-lieue de la ville de Delémont; savoir:

	Liv S.
1. Une maison avec cour, grange, écuries et dépendances située en la grand'rue de la ville de Delémont, tenant Mr. le Maître-Bourgeois Rédet du levant, estimée,	4600
2. Un champ de 64 ares en blanche pierre	384
3. Une planche au même lieu . .	160

4. Un champ rier les martins de 56 ares la veuve Germain Feune du levant .	216
5. Un champ de 16 ares en longequoue	160
6. Un champ de 24 ares au gros varnet	112
7. Un champ de 150 ares dos la côte Mr. Dumoulin de midi	832
8. Un champ de 32 ares au même lieu	128
9. Un champ de 48 ares dos les noyers	192
10. Un champ de 24 ares en la fontaine du blanc pain	96
11. Un champ de 16 ares sur le pré Bourquard	96
12. Un pré de 96 ares dit le pré Bourquard	1000
13. Et enfin un pré de 24 ares y compris le petit jardin dit sur chaître . . .	416
Total de l'estimation par experts huit mille trois cent nonante deux francs suisses	8392

Cette estimation servira de mise à prix.

Les titres de propriété et le cahier des charges sont déposés en l'etude du Notaire susdit et soussigné, où les amateurs pourront prendre de plus amples renseignements.

Delémont le 21 Fevrier 1818.

Seuret, Notaire Baillival.

Le public est prévenu, que lundi 9 Mars 1818, 10 heures du matin, à Porrentruy, en l'étude du notaire soussigné, à la requête du sieur Pierre-Joseph Crelin, cultivateur, et de Dame Catherine Girard, son épouse, demeurans ensemble à Cornol; il sera procédé par devant M. Kohler, Notaire de Bailliage, résident à Porrentruy, à la vente volontaire, par adjudication publique d'un domaine situé au bas du village de Cornol consistant en maison élevée de deux étages au-dessus du rez-de-chaussé, d'un troisième étage en mansardes avec vastes, greniers au dessus, grange, écurie, jardin et un superbe verger planté d'arbres fruitiers, contenant environ sept fauchées et entourré de haies vives.

Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de la vente, en l'étude dudit notaire.

Porrentruy, le 20 Fevrier 1818.

Kohler, Notaire de Bailliage.

Adjudication préparatoire, fixée au 18 mars 1818.

Le Public est averti; qu'en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil, séant à Porrentruy, en date du seize janvier dernier, et à la requête du Sieur Ignace-Joseph Chevillat, lieutenant de justice, demeurant à St.-Ursanne, agissant en qualité de curateur établi par justice, à Thiebaud fils de feu Joseph Wiatte, de Montenol. absent.

Il sera, le mardi dix-huit Mars 1818. neuf heures du matin, en la maison dudit absent à Montenol, par-devant Mr. Berbier, notaire de Bailliage, à la résidence de Porrentruy, commis par ledit jugement, procédé à l'adjudication préparatoire, des biens appartenans audit absent, consistant en un tiers de maison, grange et écuries, un jardin, une chenevière, environ dix journaux de prés en cinq articles, et environ six journaux de champ en neuf articles.

Le cahier des charges ot conditions de ladite vente est déposr en l'étude dudit notaire Berbier, où les amateurs peuvent en prendre connaissance; ils peuvent aussi s'adresser, pour cet effet, audit Sieur Chevillat, curateur.

Porrentry, ce 18 Fevrier 1818.

Signé : Berbier, Notaire.

Kornmarkt-Preise.

Pruntrut,
am 26 Hornung 1818.

Mittel-Preis.	Der Schest. oder doppl. Dekaliter. Livres	Sols.	Das Bern-Más also Batz.	Kr.
Kernen	7	—	32	3
Mischelkorn	5	5	24	2
Haber	1	14	8	—
Gersten	5	10	25	3
Paschi	2	5	10	2
Wicken	5	10	25	3
Erbsen	7	—	32	3
Delsperg, am 25 Hornung 1818.				
Kernen	7	19	37	—
Mischelkorn	—	—	—	—

PRIX DES GRAINS.

Porrentruy, du 26 Février 1818. *Prix moyen.*	Le boisseau ou double Décalitre. Liv.	Sols.	La mesure de Berne. Batz.	Kr.
Epeautre égrugé	7	—	32	3
Epeautre mélangé . . .	5	5	24	2
Avoine	1	14	8	—
Orge	5	10	25	3
Boige	2	5	10	2
Vesces	5	10	25	3
Pois	7	—	32	3
Delémont, du 25 Février 1818.				
Epeautre égrugé	7	19	37	—
Epeautre mélangé. . . .	—	—	—	—

La Taxe de la Farine, du Pain et de la Viande, est la même que celle du dernier N.ro